

Depuis 2011, je milite corps et âme pour 2e école primaire au parc de la Fontaine

Mémoire déposé à L'Office de Consultation Publique de Montréal (« OCPM »)

Jeudi le 4 juillet 2013

Présentation verbale le 10 juillet 2013 à 21h05

Auteure : Marie-Hélène Demers

Maman dans une famille recomposée de 4 enfants (5 à 8 ans) qui fréquentent l'école primaire île-des-Sœurs

Parent sur le conseil d'établissement de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs (2011-2013)

Fondatrice et secrétaire de l'Association des familles de l'Île-des-Sœurs (AFIDS) (depuis 2012)

L'Île-des-Sœurs, mon choix de vie

J'ai un attachement profond pour l'Île-des-Sœurs, depuis toujours. Avant ma naissance il y a 42 ans, mes parents ont choisi l'Île-des-Sœurs comme lieu de résidence, dans les appartements des Structures métropolitaines. Ils ont vite constaté que l'environnement n'était pas propice, à l'époque, aux familles et ont décidé de déménager avant que je commence l'école primaire.

Depuis ce temps, les choses ont changé. Les familles ont commencé à s'enraciner sur l'île. En 2004, j'ai fait le choix d'y fonder et d'élever ma famille, entourée de mes parents (de retour sur l'île) et d'amis, à proximité du centre-ville, dans un environnement sain et idéal à mon avis. D'abord sur la rue Terry Fox puis aujourd'hui sur la rue Corot, deux rues situées dans les bassins qui seraient desservis par la 2^e école primaire construite sur le triangle du parc de la Fontaine.

En 2010, le manque de place à l'école menant au transfert éventuel d'élèves à Verdun me préoccupe tellement que je songe sérieusement à déménager comme plusieurs parents que je connais; d'ailleurs plusieurs familles l'ont fait. Je n'ai pas choisi de m'établir dans un quartier pour subir, soir et matin, le transport de mes enfants vers une école sur la terre ferme à Verdun, une perte de 2 heures par jour dans le trafic de gros chantiers de construction (Pont Champlain, Échangeur Turcot, Autoroute Bonaventure). Inacceptable!

En avril 2011, je reprends espoir quand j'apprends que le ministère de l'Éducation, des loisirs et des sports (MELS) annonce l'octroi dde 10,5 M\$ pour la construction (et non l'achat d'un terrain) d'une nouvelle école dans le quartier de l'Île-des-Sœurs. Cette école comprendra 21 classes, soit trois classes de maternelle et 18 classes de niveau primaire. J'ai sauté de joie également en apprenant que l'emplacement proposé par l'Arrondissement Verdun était le parc de la Fontaine, à deux pas de mon lieu de résidence : une école de quartier à proximité de centaines de familles,

d'un pôle communautaire (piscine, tennis) et d'un parc, bref, un projet de développement durable favorisant le transport actif, enfin un beau projet pour toute la collectivité!

Le choc : les séances de mai 2011

Les 11 et 18 mai 2011, ce sont les séances d'information et de consultation organisées par l'Arrondissement Verdun.

Je fais l'heureuse rencontre de parents siégeant sur le conseil d'établissement de l'école primaire Île-des-Sœurs, très impliqués sur le dossier qui a mené à l'obtention du financement de 10,5 M\$ par le MELS.

Mais j'ai un choc en entendant la plainte des opposants plus soucieux de protéger des arbres que d'offrir un environnement sain pour l'éducation des enfants. J'ai rapidement compris, ces soirs-là, que les opposants cachaient un discours *NIMBY (Not In My Back Yard), derrière un souci de protection d'un parc* sur le dos des enfants.

Suite aux commentaires reçus lors de ces deux séances d'information et de consultation de mai 2011, l'arrondissement Verdun a pris la décision de suspendre temporairement l'adoption du règlement de modification de zonage et de former un comité de travail sur l'amélioration du parc de la Fontaine et l'intégration d'une école. Ainsi, en juin 2011, j'ai été recrutée par l'arrondissement pour participer au comité de travail qui avait pour mandat de réfléchir sur les moyens d'améliorer ce projet de construction d'école.

Comité de travail sur l'amélioration du parc de la Fontaine et l'intégration d'une école (été 2011)

J'ai fait la rencontre de plusieurs personnes qui, comme moi, résidaient dans les zones contiguës au parc de la Fontaine, ainsi que des représentants de l'arrondissement de Verdun, des représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Nous avons consacré de longues soirées (6 et 13 juin, 6 juillet) à comprendre l'historique du dossier, à analyser tous les sites alternatifs (25 en tout), à éplucher des rapports, à échanger des idées, à faire des recommandations pour améliorer ce beau projet sur le site du parc de la Fontaine.

Dans les prochaines pages, vous trouverez l'analyse des 25 sites présentés au comité de travail en 2011 (encore d'actualité deux ans plus tard) ainsi que les recommandations apportées sur le projet initial de 2011 d'une 2^e école primaire sur la partie stationnement du parc de la Fontaine.

Les membres du comité de travail avaient pris en considération les préoccupations des résidents aux abords du parc de la Fontaine et apporté des recommandations pour en minimiser les impacts.

Analyse des 25 sites présentés au comité de travail

Extrait du communiqué de presse – 17 août 2011

<http://www.newswire.ca/fr/story/827415/future-ecole-primaire-de-l-ile-des-soeurs-analyse-de-25-sites-potentiels-presentee-au-comite-de-travail-sur-l-amelioration-du-parc-de-la-fontaine-et-l>

L'analyse effectuée l'hiver dernier concernant 25 sites potentiels pour accueillir une nouvelle école sur l'Île des Sœurs a été présentée aux membres du comité de travail sur l'amélioration du parc de la Fontaine et l'intégration d'une école.

- *leur superficie est trop petite pour y construire une école et la cour de récréation (site Jacques-LeBer, parcs des Parulines, de l'Orée-du-Fleuve, de l'Orée-du-Bois, Cours-du-Fleuve, Gewurz-Remer, de l'Esplanade, de l'Épervière, des Sittelles et Sainte-Famille) ;*
- *leur sol est trop contaminé (parc Adrien-D.-Archambault, Le Club Marin-phases IV et V, et Les Maisons du Lac). Dans le cas de la partie du parc Adrien-D.-Archambault adjacente au projet Les Maisons du Lac, le terrain est composé de remblai générant des biogaz atteignant des concentrations de 45 % à certains endroits alors que la limite autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de 5 % ;*
- *la présence d'accords de développement avec les promoteurs a comme conséquence qu'il en coûterait très cher aux contribuables pour acquérir un terrain privé (Les Tours Symphonia, chemin du Golf et la Pointe-Nord) ou pour intégrer une école dans un parc (parc Maynard-Ferguson) ;*
- *la présence d'une emphytéose de 70 ans pour le terrain de golf demande une compensation financière très importante pour son utilisation pour une école ;*
- *difficulté technique due à la pente du terrain (les parcs de West Vancouver, Gewurz-Remer et de l'Esplanade) ;*
- *l'impossibilité technique due à la présence d'une station de pompage (les parcs Sainte-Famille et Marin) ;*
- *la présence d'un lac ou d'un bassin de rétention (les parcs Lacoursière et de la Métairie).*

Les conclusions de l'analyse de l'arrondissement de Verdun écartent également la possibilité de retenir le site du parc Elgar, où se trouve déjà la plus grosse école primaire du Québec (900 élèves). Le reste du site ne pourrait accueillir la cour de récréation de la nouvelle école, et poserait un problème de gestion et de sécurité pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. En outre, il serait impossible de relocaliser les deux terrains de tennis et le terrain de basket-ball.

D'autre part, le terrain privé de la rue Levert, identifié par certains citoyens comme un site alternatif idéal, présente un problème de circulation et de sécurité pour les élèves, en raison de sa proximité avec le boulevard René-Lévesque, l'une des entrées et sorties de l'île. Enfin, son coût d'acquisition, évalué à 6,5 M\$ (représentant sa valeur sur le marché libre et non la valeur au rôle foncier), n'inclut pas le prix compensatoire pour la perte du profit anticipé de son propriétaire-promoteur.

Dépôt du rapport du comité de travail

Extrait du communiqué de presse – 30 août 2011

<http://www.newswire.ca/fr/story/833117/deuxieme-ecole-primaire-a-l-ile-des-s-urs-depot-du-rapport-du-comite-de-travail-la-vocation-premiere-du-parc-de-la-fontaine-sera-maintenue>

Les recommandations des membres du Comité pour améliorer le projet d'une école primaire sur moins de 10 % de la superficie du parc sont les suivantes :

- *Un zonage parcellaire (spot zoning) sera adopté.*
- *L'école sera un établissement 3-18 (3 classes de maternelle et 18 classes de niveau primaire) sans possibilité d'agrandissement, construit sur le terrain de stationnement du parc, le parc à chiens et le terrain présentement occupé par le chalet de la piscine.*
- *L'école comprendra une partie qui servira de « chalet de piscine ».*
- *La cour d'école sera localisée de manière à minimiser les impacts sur le voisinage.*
- *La cour d'école devra respecter le principe des cours « vertes ».*
- *L'accès véhiculaire à l'école se fera uniquement par le boulevard de L'Île-des-Sœurs.*
- *La rue Place de la Fontaine sera fermée pour agrandir le parc.*
- *Après la construction de l'école, advenant une augmentation notable de la circulation sur Berlioz depuis le boulevard de L'Île-des-Sœurs, des mesures de mitigation seront mises en place (exemple : interdiction de virage à droite sur la rue Berlioz aux heures de pointe).*
- *Un stationnement sera intégré au bâtiment.*
- *Le toit de l'école sera végétalisé.*
- *Les arbres affectés par la construction seront relocalisés ou remplacés.*
- *À la fin des travaux de construction de l'école, il y aura plus d'arbres dans le parc qu'il y en a en ce moment.*
- *La clôture de la cour d'école devra être en fer ornemental.*

Les parents se mobilisent POUR le projet au parc de la fontaine (été-automne 2011)

Le projet bonifié rallie un grand nombre de parents et de citoyens.

Une grande chaîne d'entraide se met en place avec plusieurs parents des zones contiguës et de l'Île-des-Sœurs. Tous unis avec le même objectif : en faveur du projet au parc de la Fontaine.

Ensemble, nous faisons signer une pétition favorable au projet : aux arrêts d'autobus, à l'école de l'Île-des-Sœurs, au centre commercial Place du Commerce.

Ensemble, et en partenariat avec plusieurs commerces et garderies de l'Île-des-Sœurs, nous organisons un grand rassemblement familial le 17 septembre 2011 au parc de la Fontaine.



Au final, plus de mille parents signent une pétition en faveur du projet, dévoilée lors du grand pique-nique familial du 17 septembre 2011 qui a rassemblé 400 résidents (parents, enfants, grands-parents).



« Nous sommes des milliers de parents ordinaires, des résidents de l'Île-des-Sœurs qui voulons offrir à nos enfants et ainsi qu'à ceux des générations futures une bonne éducation et un milieu favorable à leur épanouissement. L'essence de notre implication citoyenne repose sur l'urgence d'agir. Cette année, 975 élèves du primaire qui occupent actuellement 43 locaux et qui empiètent sur un centre communautaire, c'est trop ! »

L'Impasse : 747 signatures au registre pour autoriser la tenue d'un référendum portant sur la modification de zonage prévue pour construire l'école au parc de La Fontaine (26 octobre 2011)

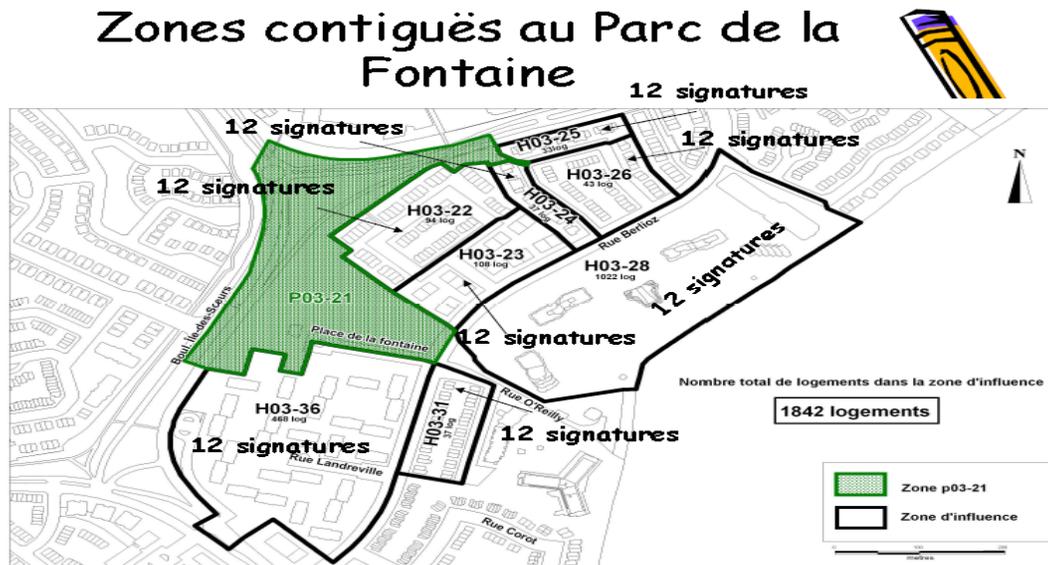
Extrait de La Presse– 29 octobre 2011

<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201110/29/01-4462526-deuxieme-ecole-a-lile-des-soeurs-le-projet-est-dans-une-impasse.php>

« L'impasse entourant le projet de construction d'une deuxième école à L'Île-des-Soeurs force la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à revoir sa stratégie. Les parents pressent le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, d'intervenir pour changer la loi. »

J'ai vécu cet épisode du registre comme une grande injustice. Plusieurs parents qui seraient desservis par la 2^e école primaire au parc de la Fontaine n'avaient pas le droit de signer le registre, puisque les bassins de la 2^e école et les zones contiguës ne correspondaient pas. Nous voyons clairement que les zones 1, 3 et 5 de l'analyse de circulation CIMA+ ont été exclues du processus démocratique et n'ont pas eu droit de vote au registre parce qu'elles ne cadraient pas avec la définition d'urbanisme de zones d'habitations contiguës. C'est plus de 225 enfants, soit près de 50% de la clientèle de la future école qui a subi cette entorse à la démocratie.

Zones contiguës au Parc de la Fontaine





Ainsi, malgré un alignement complet des instances politiques sur le projet (Arrondissement Verdun, Commission scolaire, MELS, député provincial et fédéral) et l'appui favorable de milliers de parents de toute l'Île-des-Sœurs, le projet se trouve bloqué par une clientèle qui n'est pas visée par ce projet.

La naissance de l'association des familles de l'Île-des-Sœurs - AFIDS (avril 2012)

Suite à cet épisode, nous décidons de fonder l'Association des familles de l'Île-des-Sœurs (AFIDS) pour offrir une voix forte aux parents et familles de l'Île-des-Sœurs. Nous avons réussi à mobiliser plus de 500 membres à ce jour.

Modification de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal - adoptée à l'unanimité par l'assemblée nationale (13 juin 2012)

Extrait du communiqué de presse, 13 juin 2012

<http://www.newswire.ca/fr/story/992471/modification-de-l-article-89-1-de-la-charte-de-la-ville-de-montreal-l-assemblee-nationale-a-donne-suite-a-notre-demande-qui-permettra-la-construction->

« Réagissant à l'adoption d'une modification de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le maire de l'arrondissement de Verdun et membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique, M. Claude Trudel, a remercié les membres de l'Assemblée nationale, tous partis confondus, d'avoir dans une rare unanimité, donné suite à la demande qu'il réclamait depuis l'automne dernier et ainsi permettre la construction d'une nouvelle école dans le quartier de L'Île-des-Sœurs. »

Retour à la case départ. Un nouveau projet sur le triangle du parc de la Fontaine (printemps – été 2013)

Extrait du site de l'OCPM

<http://www.ocpm.qc.ca/node/4000>

« Le projet de construction d'une école primaire dans le parc Place de la Fontaine à l'Île-des-Sœurs fait maintenant l'objet d'une consultation publique. »

« Afin de répondre à ses besoins, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite construire une école de niveau primaire et préscolaire dans la portion du parc Place de la Fontaine située en bordure des boulevards de l'Île-des-Sœurs et René-Lévesque, sur l'Île des Sœurs. La Ville de Montréal est l'actuel propriétaire du terrain. »



Retour à la case départ : un nouveau projet sur le site du parc de la Fontaine, cette fois-ci sur la partie triangle adjacent au parc, desservant les mêmes bassins d'élèves marcheurs que le projet initial de 2011.

Deux ans ce sont écoulés, pendant lesquels d'autres alternatives ont été analysées. Mais on revient encore, et toujours, au site du parc de la Fontaine. Pourquoi ?

1. Planifié depuis 1960

Dans les années 60, parmi les trois parcs-écoles qui avaient été prévus dans le plan d'urbanisme figurent le parc-école Elgar (site de l'école actuelle) et le parc-école de la Fontaine (site proposé pour la 2^e école primaire). Ces deux sites offrent des services communautaires tels que piscine, tennis et installations de jeux et permettent des échanges de services entre l'arrondissement Verdun et la Commission scolaire.

2. Emplacement géographique central à l'Île des Sœurs à proximité d'un grand bassin d'enfants marcheurs

=>diminution du trafic. Grâce à une nouvelle école au parc de la Fontaine, les parents qui résident autour du parc n'auront plus, le matin, à se déplacer en voiture vers l'école actuelle, pour ensuite contribuer au trafic du boulevard de l'Île des Sœurs (avant Berlioz). En effet, saviez-vous que lors des journées pédagogiques et l'été, il n'y a pas de bouchon de circulation sur le boulevard de l'Île-des-Sœurs jusqu'à la rue Berlioz ?

=> diminution du nombre d'autobus (1^{ère} vague actuelle). Grâce à une nouvelle école au parc de la Fontaine, les parents et les enfants qui résident autour du parc n'auront plus sortir à 6h50 le matin pour attendre l'autobus de la 1^{ère} vague

=> retrait de la brigadière coin Berlioz et Boulevard de l'Île des Sœurs. Grâce à une nouvelle école au parc de la Fontaine, les enfants actuellement marcheurs qui résident autour du parc de la fontaine sont à quelques minutes de la nouvelle école et peuvent s'y rendre sans traverser de rues ou de boulevards

=> augmentation du nombre d'élèves marcheurs. Grâce à une nouvelle école au parc de la Fontaine, un plus grand nombre de parents et d'enfants se retrouvent à une distance de marche moindre (moins de 10 minutes) de la nouvelle école et peuvent s'y rendre sans traverser de rues ou boulevards ou à l'aide d'une nouvelle brigadière (carrefour giratoire).

Par exemple, mes enfants pourront désormais marcher ou se rendre en vélo, depuis la rue Corot jusqu'à la nouvelle école

Ainsi, cet emplacement rééquilibre et allège le trafic autour de l'école actuelle sans ajouter du trafic supplémentaire autour de la nouvelle école puisque une grande majorité d'enfants ont maintenant la possibilité d'être marcheurs. Ces bienfaits vont se répercuter sur tous les résidents et parents de l'île.

« Moins de trafic, moins d'autobus scolaires, plus de transport actif »

« Un projet de développement durable pour toute la collectivité »

3. « Aucun site autre que le parc de la Fontaine ne pourrait accueillir la 2^e école primaire ». Il y a urgence d'agir.

Même après deux ans, la conclusion de l'analyse des 25 sites alternatifs présentée au comité de travail en août 2011, est encore pertinente et d'actualité. Même les récentes

analyses sur le parc Archambault démontrent encore de fort taux de contamination ne permettant pas la construction d'une 2^e école.

Le site du triangle du parc de la Fontaine est prêt maintenant. La nouvelle école doit être construite pour la rentrée 2014 pour éviter le transfert supplémentaire des enfants à Verdun.

Depuis 2011, je milite corps et âme, avec plusieurs parents et citoyens de l'Île-des-Sœurs, pour 2e école primaire au parc de la Fontaine

Mes enfants...

- *m'ont vu distribuer des dépliants aux portes*
- *m'ont écouté attentivement leur raconter l'histoire du parc-école de la Fontaine, avant leur dodo*
- *ont collé sur leur fenêtre de voiture un dessin « je veux une école pour Olivier... » « je veux une école pour Sofia... »*
- *m'ont vu organiser le grand pique-nique du 17 septembre 2011*
- *m'ont entendu parler au micro lors de consultations publiques*
- *ont hâte de marcher ou prendre leur vélo vers leur nouvelle école*

J'ai été témoin de gestes de solidarité et de tolérance entre

- *parents et grands-parents*
- *résidents et citoyens*
- *professeurs et personnel de l'école*
- *instances politiques*
- *membres de l'association des familles de l'Île-des-Sœurs (+500 personnes)*

Aujourd'hui, tous solidaires face à cet enjeu, nous vous disons qu'il y a urgence d'agir. Tolérants nous l'avons été, en attente d'une 2^e école depuis près de 3 ans.

*Créons un environnement propice aux familles,
pour l'éducation de tous les enfants de l'Île-des-Sœurs.*

Une école pour la rentrée 2014, ça presse.

Bien à vous, merci de l'attention que vous accordez à mon témoignage personnel.

Marie-Hélène Demers